

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

83.165
Objet

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT TROIS
le VINGT TROIS NOVEMBRE à 20 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI-MM. FABER-TAP-BOUTET-LE GUEUT-
BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT Adjoints
MM. BARBAT-BERTHOMM-Mme BUCHET-MM. CANDAU-COUNIL-Mme DE GAYE-Mlle
DEVIGNE-Mmes EPAGNEAU-GAUDIN MM. GAVEN-GEOFFROY-Mmes JEAN-LAPAYE
MM. LACOTTE-LAPERCHE-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-REVOLAT-ROUDOT-THOMAS
Conseillers municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MOST par Madame EPAGNEAU
Mme FONTAN par M. MONNARD
M. POUMAILLOUX par M. GAVEN
Mme RAILLAT par M. BOUTET

Absents : MM.

M ademoiselle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

En application d'un arrêté Municipal en date du 1er Août
1983, une enquête publique s'est déroulée en Mairie afin que le
public puisse prendre connaissance du dossier relatif au classement
dans la voirie communale de la voie de desserte, parkings et
espaces libres du lotissement DESTRUJEL, six allée des Frênes.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

2 DEC 1983

APPLICATION LOI N° 8221
du 2-3-1982

DATE DE CONVOCATION

16 Novembre 1983

DATE D'AFFICHAGE

16 Novembre 1983

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le registre d'enquête clos le 30 AOUT 1983 à 18 HEURES ne comportant pas d'observation,

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur en date du 30 AOUT 1983,

Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux réunie le 12 Juillet 1983,

DECIDE :

- de classer dans la voirie communale la voie de desserte, parkings et espaces libres du lotissement DESTRUEL, sis Allée des Frênes.
- de désigner Me BARDE, Notaire à ROYAN pour régulariser et publier au bureau des hypothèques de Marennes la présente décision,
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion du classement.
- d'inscrire la dépense correspondante au Budget Primitif 1983 article 2100 chapitre 908.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pr le Député-Maire,
Adjoint Délégué,

FABER.





83.165 B

ROYAN, LE 1er AOÛT 1983

1

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE
- 2. AOÛT 1983
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

VOIRIE COMMUNALE

ENQUETE PUBLIQUE

PREALABLE AU CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE
DE LA VOIE DE DESSERTE PARKINGS & ESPACES LIBRES
DU LOTISSEMENT DESTRUEL, SIS ALLEE DES FRENES.

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'ordonnance n° 59.115 du 7 janvier 1959 relative
à la voirie des collectivités locales, modifiée par la loi
n° 60.792 du 2 Août 1960,

Vu le décret N° 76.790 du 20 Août 1976 fixant les
modalités de l'enquête publique préalable au classement, à
l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et
au déclassement des voies communales,

Vu l'avis favorable après visite des lieux par la
Commission de travaux en date du 12 Juillet 1983,

A R R E T E

ARTICLE 1er - Une enquête publique d'une durée de quinze (15)
jours est prescrite dans la commune de ROYAN en vue de
l'incorporation dans la voirie communale de la voie de desserte,
parkings et espaces libres du lotissement DESTRUEL, sis allée
des Frênes.

En conséquence, un dossier d'enquête, composé des
pièces ci-après, sera mis à la disposition du public :

- une notice explicative
- un plan de situation au 1/5000e
- un plan de masse au 1/500e.

ARTICLE 2 - Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur et déposés en mairie pendant quinze jours (15) consécutifs du 16 Août 1983 au 30 Août 1983 inclus, de 9 heures à 12 Heures et de 13H.30 à 18 heures, sauf dimanche et jours fériés afin que chacun puisse en prendre connaissance et faire enregistrer ses observations éventuelles.

ARTICLE 3 - M. PERAUDEAU Jacques, est désigné comme Commissaire-Enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public à la Mairie le dernier jour de l'enquête soit le 30 AOUT 1983, de 15H. à 17H.

Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par la poste à la Mairie avant la clôture de l'enquête.

ARTICLE 4 - A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 2 du présent arrêté le registre d'enquête sera clos et les conclusions du Commissaire Enquêteur déposées puis transmises au Maire.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie à compter du 2 Août 1983 soit huit (8) jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.

L'accomplissement de cette formalité sera constaté et justifié par un certificat du Maire.

ARTICLE 6 - Le présent arrêté sera transmis à M. le Commissaire -Adjoint de la République de la Charente-Maritime.

Pr le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Chevalier de la légion d'Honneur,



J.P. Faber
J.P. FABER

VILLE DE ROYAN

- 17205 -



TÉLÉPHONE 38.05.11

CB/EN

ROYAN, Le 1er AOÛT 1983

1

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE
- 2 AOÛT 1983
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

VOIRIE COMMUNALE

ENQUETE PUBLIQUE

PREALABLE AU CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE
DE LA VOIE DE DESSERTE PARKINGS & ESPACES LIBRES
DU LOTISSEMENT DESTRUËL, SIS ALLEE DES FRENES.

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'ordonnance n° 59.115 du 7 janvier 1959 relative
à la voirie des collectivités locales, modifiée par la loi
n° 60.792 du 2 Août 1960,

Vu le décret N° 76.790 du 20 Août 1975 fixant les
modalités de l'enquête publique préalable au classement, à
l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et
au déclassement des voies communales,

Vu l'avis favorable après visite des lieux par la
Commission de travaux en date du 12 Juillet 1983,

A R R E T E

ARTICLE 1er - Une enquête publique d'une durée de quinze (15)
jours est prescrite dans la commune de ROYAN en vue de
l'incorporation dans la voirie communale de la voie de desserte,
parkings et espaces libres du lotissement DESTRUËL, sis allée
des Frênes.

En conséquence, un dossier d'enquête, composé des
pièces ci-après, sera mis à la disposition du public :

- une notice explicative
- un plan de situation au 1/5000e
- un plan de masse au 1/500e.

./.

ARTICLE 2 - Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur et déposés en mairie pendant quinze jours (15) consécutifs du 16 Août 1983 au 30 Août 1983 inclus, de 9 heures à 12 heures et de 13H.30 à 18 heures, sauf dimanche et jours fériés afin que chacun puisse en prendre connaissance et faire enregistrer ses observations éventuelles.

ARTICLE 3 - M. PERAUDEAU Jacques, est désigné comme Commissaire-Enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public à la Mairie le dernier jour de l'enquête soit le 30 AOUT 1983, de 15H. à 17H.

Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par la poste à la Mairie avant la clôture de l'enquête.

ARTICLE 4 - A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 2 du présent arrêté le registre d'enquête sera clos et les conclusions du Commissaire Enquêteur déposées puis transmises au Maire.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie à compter du 2 Août 1983 soit huit (8) jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.

L'accomplissement de cette formalité sera constaté et justifié par un certificat du Maire.

ARTICLE 6 - Le présent arrêté sera transmis à M. le Commissaire -Adjoint de la République de la Charente-Maritime.

Pr le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Chevalier de la légion d'Honneur,



J.P. FABER

VILLE DE ROYAN

- 17205 -

ROYAN, LE 2 AOUT 1983



TÉLÉPHONE 88.05.11

CB/EN

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 2 DEC. 1983

APPLICATION LOI N° 822
du 2-3-1982

AVIS A LA PRESSE

Le Député-Maire Communique :

Une enquête publique préalable au classement dans la voirie communale de la voie de desserte parkings et espaces libres du lotissement DESTRIEL, sis allée des Frênes, se déroulera en Mairie de ROYAN du 16 AOUT 1983 au 30 AOUT 1983 inclus.

Réception du public par le Commissaire-Enquêteur le 30 AOUT 1983 de 15 HEURES à 17 HEURES

Le Député-Maire,
Premier, Adjoint,

VU

ROYAN le 30 AOUT 1983,
Le Commissaire-Enquêteur,

J. PERAUDEAU.

23 NOV. 1983

Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué:

VILLE DE ROYAN

- 17205 -



TÉLÉPHONE 38.06.11

CB/EN

ROYAN, Le 2 AOUT 1983

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 2. DEC. 1983

APPLICATION LOI N° 8221
du 2-3-1982

CERTIFICAT DE PUBLICATION & D'AFFICHAGE

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Certifie que l'Arrêté Municipal en date du 1er AOUT 1983, ordonnant l'ouverture dans la Commune de Royan d'une enquête préalable au classement dans la voirie communale de la voie de desserte, parkings et espaces libres du lotissement DESTRUEL, sis Allée des Frênes, a été publié le 2 AOUT 1983 par voie d'affichage et tous autres procédés en usage dans la Commune.

Pr le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Chevalier de la légion d'Honneur,



M. Meunier

VU
ROYAN le 30 AOUT 1983,
Le Commissaire-Enquêteur,

J. Peraudeau

J. PERAUDEAU.

23 NOV. 1983

Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué:

M. Meunier



AU DÉPART DE ROYAN

Avec **CITRAM TOURISME** (Licence A 707)

TOUR DE NORMANDIE

Circuit en car de grand tourisme

Du 18 au 25 septembre 3 260'

Renseignements et inscriptions :

ROYAN VOYAGES (correspondant Citram)
15, rue des Bains Tél. 05.22.00

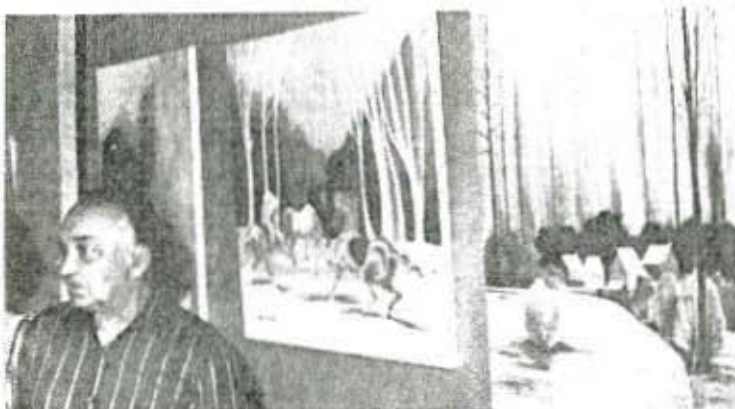
SUD-OUEST VOYAGES
8, place du Portique Tél. 05.15.94

... et Vergez

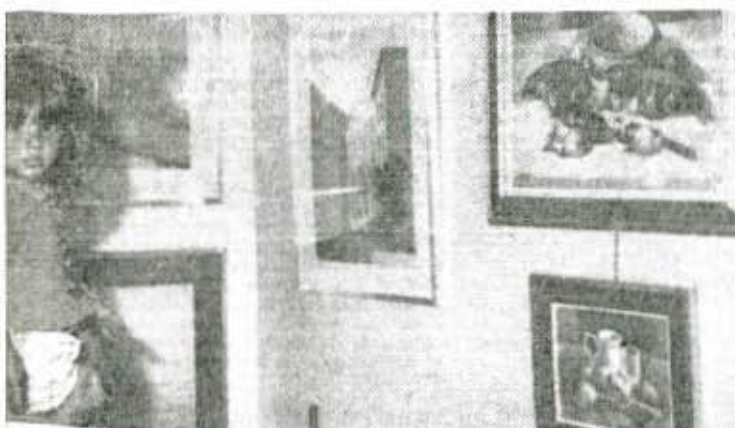
Serge Vergez, lui, expose à la galerie des Voûtes du port. Femmes, chevaux et paysages sont les trois thèmes récurrents de ses œuvres. Les images féminines sont ce que l'on appelle volontiers « l'éternel féminin », houettes longilignes popularisées par la peinture décorative du premier quart de siècle, sur fond de cité des Doges. Ses paysages sont imaginaires, on ne trouvera pas trace des origines blarrottes de Vergez, dans

ses gouaches. De grands arbres nus tendent leurs branches vers un ciel blême, sur une lande désolée. L'exposition de l'année dernière au Palais des congrès avait été un succès, que l'artiste espère voir se renouveler cette année, dans un lieu nettement plus passant.

● **Galerie des Voûtes du port, jusqu'au 17 août inclus, de 12 h à 13 h et de 15 h à 22 h 30.**



Les visiteurs admirent les femmes.



Il faut apprécier l'art...

Cinéma Saint-Martin. — A 17 h et 21 h, « les Dieux sont tombés sur la tête », à 23 h, « Sumanka ».

La fête de la bière. — C'est le samedi 13, le dimanche 14 et le lundi 15 août qu'aura lieu la traditionnelle fête de la bière à La Tremblade. Pendant toute

Récital négro-spirituels par Arbo à Ronce. — Dimanche à 21 h, la Chapelle de Ronce-les-Bains accueillera pour une soirée unique — et pour un prix d'entrée extrêmement modique — un chanteur noir de négro-spirituels, Arbo. Originaire

TÉLÉGRAMME

Pour le Député Maire

Adjoint

● **Après un accrochage.** — Le conducteur de la voiture qui, lundi 8 août, à 19 h 30, a accroché au 48, avenue d'Aquitaine,

la R5 Alpha, a été arrêté et stationnement. Le numéro de téléphone est 05.55.92 (plainte ayant été déposée).

Le député-maire communique :

Une enquête publique préalable au classement dans la voirie de desserte parkings et espaces libres du lotissement DESTRUEL, sis allée des Frênes, se déroulera en mairie de Royan, du 16 août 1983, au 30 août 1983 inclus. Réception du public par le commissaire-enquêteur le 30 août 1983, de 15 heures à 17 heures

Le député-maire, le premier adjoint

ROYAN LE 30.8.83

D'un sport à l'autre

Tennis de table

Le tournoi d'été du R.O.C.

Le Commissaire-Enquêteur

J. PERAUDEAU

La section tennis de table du Royan Océan-Club organise son traditionnel tournoi d'été les 13 et 14 août prochain au stade d'honneur (salle Landry). Les inscriptions seront reçues jusqu'au vendredi 12 août, de 18 à 20 heures, au 95, boulevard Clemenceau à Royan, tél. 38.64.18.

Les retardataires pourront s'inscrire sur les lieux de la compétition, le samedi 13 août, entre 13 et 15 heures. Le début des tableaux est prévu samedi 13 août, à 16 heures. Ils mettront aux prises les jeunes, les féminines, les non-classés et non-licenciés. Le lendemain sera consacré à la compétition toutes catégories et aux doubles.

Xavier Bouland a le vent en poupe. Dimanche dernier, il a

enlevé au sprint une fort jolie seconde place en terre girondine.

Jean-Luc Forgeron, après une crevasion, n'en obtenait pas moins une 19^e place, celle du courage, tandis que Stéphane Chapon le précédait à la 19^e place.

A Segonzac, Franck Lopez faisait partie du bon wagon et terminait 4^e au sein d'une échappée comprenant cinq coureurs. Son frère Emmanuel, chez les minimes, se classe également 4^e (Jonzac). A noter que Xavier Bouland et Franck Lopez participeront au lever de rideau de la réunion d'après-tour, à Saintes, aimablement invités par le V.C.S.

Chez les juniors, Pascal Royer prenait la 7^e place au général et la 3^e du classement juniors d'une course disputée à Thalms.

Saujon

AGENDA

Rédaction, publicité. — M. Contreras, 24, rue Carnot, tél. 02.34.94.

SERVICES

Mairie. — Tél. 02.80.07.
Pompier. — Tél. 02.81.19.
Gendarmerie. — Tél. 02.80.19.
Syndicat d'initiative. — Tél. 02.83.77.
Association d'aide à domicile. — M^{me} Renouveau, La Lande, tél. 02.84.31.
Aides ménagères. — M^{me} Meunier, tél. 02.31.49.
Billard. — A 14 h.

Fête à Ribero. — Dimanche à 9 h, concours de pêche à la ligne. A 15 heures, concours de pétanque en doublettes, trois coupes en compétition plus nombreux lots. Lundi 15, concert par l'Amicale Saujonnaise, feu d'artifice et grand bal populaire.

Pétanque. — Dimanche 14, à partir de 14 h 30, grand concours de pétanque en doublettes.

Saint-Augustin

Réunion de chasse. — L'A.C.C.A. de Saint-Augustin réunira les chasseurs, le vendredi 12 août, à 21 heures, salle du Foyer rural. Vente de cartes et assurances avant la réunion.

Saint-Palais

Assemblée du Syndicat d'initiative. — L'assemblée générale du Syndicat d'initiative se tiendra mercredi 17 août à 21 heures, salle des fêtes de Saint-Palais. Ordre du jour : activités de l'année, situation financière, renouvellement du tiers sortant, questions diverses. Seules les questions adressées au conseil par écrit cinq jours avant le 15 août seront prises en considération et examinées.

SNCF
C'EST LA FÊTE !



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE
- 2. DEC. 1983
APPLICATION LOI N° 8221
du 2-3-1982

VILLE DE ROYAN

VOIRIE COMMUNALE

ENQUETE PUBLIQUE

PREALABLE AU CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE
DE LA VOIE DE DESSERTE PARKINGS & ESPACES LIBRES
DU LOTISSEMENT DESTRUEL, SIS ALLEE DES FRENES.

REGISTRE D'ENQUETE

En exécution de mon Arrêté en date du 1er Août 1983, Je soussigné,
J. N. DE LIPKOWSKI, Député-Maire de ROYAN, ai ouvert ce jour, le
présent registre coté et paraphé, contenant 3 feuillets pour
recevoir pendant quinze (15) jours consécutifs, (sauf dimanches
et jours fériés) du 16 AOUT 1983 au 30 AOUT 1983 inclus, de
9 HEURES à 12 HEURES et de 13H.30 à 18 HEURES, les observations
du Public.

ROYAN, le 1ER AOUT 1983,
Le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,



J. P. Faber
J. P. FABER.



TÉLÉPHONE 39.05.11

CB/EN

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE
- 2. DEC 1983
APPLICATION LOI N° 8221
du 2-3-1982

ROYAN, LE 30 AOUT 1983

6

RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

OBJET : CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DE LA VOIE DE
DESSERTE, PARKINGS ET ESPACES LIBRES DU LOTISSEMENT
DESTRUEL, SIS ALLEZ DES FRÈNES A ROYAN.

Désigné par arrêté municipal en date du 1er Août 1983,
pour remplir les fonctions de Commissaire-Enquêteur et procéder
en conséquence à l'enquête publique préalable au classement
dans la voirie communale de la voie de desserte et des espaces
libres du lotissement DESTRUEL, nous sommes amenés à constater
qu'aucune observation ou déclaration défavorable au projet
n'a été relevée au registre d'enquête.

En outre, aucune observation ou contestation ne nous
a été présentée soit par écrit soit oralement et ce durant
l'enquête ouverte du 16 AOUT 1983 au 30 AOUT 1983 inclus,
sauf dimanches et jours fériés.

La publicité réglementaire a été effectuée ainsi
qu'en fait foi le certificat d'affichage.

Enfin, la voirie et l'ensemble des équipements de
l'allée des frènes est en parfait état.

Le Commissaire-Enquêteur émet un avis favorable au
classement de la voie concernée.

Le Commissaire-Enquêteur,

J. PERAUDEAU.

23 NOV. 1983

Pour le Député Maire

Le 1^{er} Adjoint





TÉLÉPHONE 88.06.11

CB/EN

VOIRIE COMMUNALE

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 2. DEC. 1983

APPLICATION LOI N° 8221
du 2-3-1982

ENQUETE PUBLIQUE

PRELABLE AU CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE
DE LA VOIE DE DESSERTE PARKINGS & ESPACES LIBRES
DU LOTISSEMENT DESTRUEL, SIS ALLEE DES FRÊNES.

NOTICE EXPLICATIVE

Par arrêté n° 4840 du 9 Septembre 1977, Monsieur le
Préfet de la Charente-Maritime a autorisé le lotissement en
cinq (5) lots, d'un terrain de 3.504m² situé au lieudit
"Bois en Ratoire" allée des Frênes, appartenant à M. DESTRUEL.

Le lotisseur ayant fait procéder à l'exécution de
l'ensemble des travaux de voirie et réseaux divers conformément
aux dispositions du programme d'aménagement, rien ne s'oppose
au classement de la voie de desserte, parkings et espaces libres
dans la voirie communale de ROYAN, étant précisé que les co-lotis
ont fait conformément à la législation en vigueur abandon gratuit
de la voie au profit de la Ville de ROYAN.

Le présent dossier a pour but la mise à l'enquête
publique de l'opération précitée conformément aux dispositions
du décret n°76-790 du 20 Août 1976.

Pr le Député-Maire,
Premier Adjoint,



[Handwritten signature]

23 NOV. 1983



Pour le Député Maire
1^{er} Adjoint

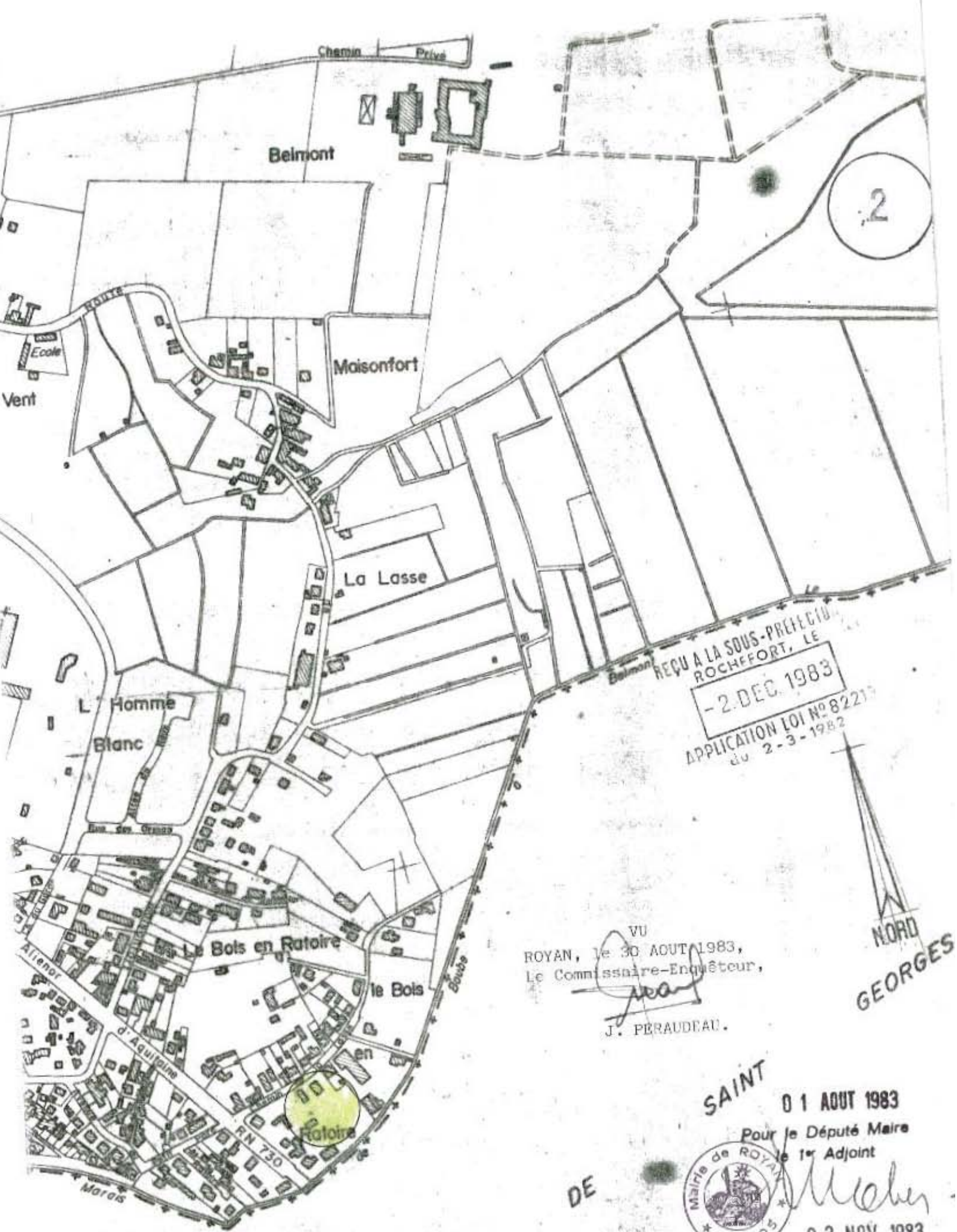
[Handwritten signature]

VU

ROYAN, le 30 AOUT 1983
Le Commissaire-Enquêteur,

[Handwritten signature]

J. PERAUDEAU.



REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
 ROCHEFORT, LE
 - 2 DEC. 1983
 APPLICATION LOI N° 8221
 du 2-3-1982

VU
 ROYAN, le 30 AOUT 1983,
 Le Commissaire-Enquêteur,
J. Péraudeau
 J. PERAUDEAU.

NORD
 GEORGES

DE SAINT
 01 AOUT 1983
 Pour le Député Maire
 le 1^{er} Adjoint
Mohr
 2/3 NOV. 1983



COMMUNE

PLAN DE SITUATION 1/5000^{ème}

COMMUNE DE ROYAN

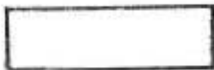
PLAN DE BORNAGE
de la propriété de Mr. DESTRUEL Roger
Lieudit "le Bois en Ratoire"
Cadastrée Section AR

ÉCHELLE DE: 1:500

A.P. du 9.09.1977



REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE
- 1 DEC. 1983
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

 Superficie = 3504m²

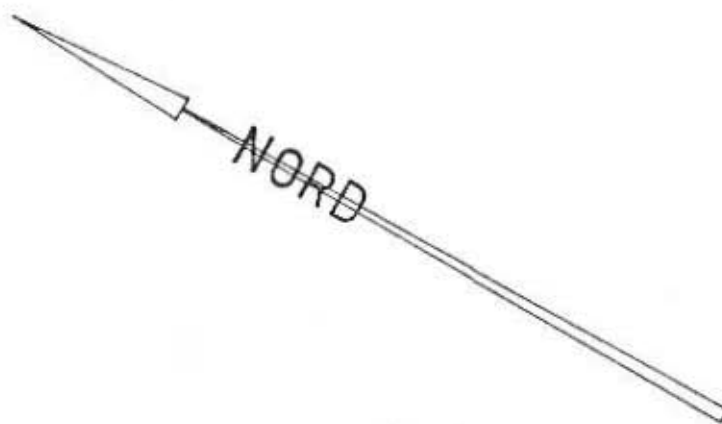
LEGENDE

- bornes
- Piquet

BERTRAM Robert



FOUGERIE



VU
ROYAN LE 30 AOUT 1983
Le Commissaire-Enquêteur


J. PÉRAUDEAU.

01 AOUT 1983
23 NOV. 1983
le Député Maire
1^{er} Adjoint



Société TUBE OCÉAN

